© Drogues Info Service - 5 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

detention de 0.5g de resine de cannabis

Par Profil supprimé Postée le 17/10/2013 15:36

> voila donc tout est dans le titre, le 14aout 2013 je me suis fait controlé avec 0.5g de resine de cannabis sur moi, il ne m'on pas amenez a la gemdarmerie, j'ai fait l'objet d'une procedure simplifié et il on detruit ca devant moi. il y a 3 semaine j'ai recu un coup de telephone d'un psycologue qui veut me rencontré au tribunal de grande instance des sables d'Olonne (son nom est Francois Albert)du coup j'aimerais savoir ce qu'il va me dire, si je risque quelque chose et surtout si je vais recevoir un papier chez moi car je suis majeur et mes parents ne sont pas au courant ! merci de me répondre rapidement
>
> ps: ce rdv sera t'il le dernier ?

Mise en ligne le 22/10/2013

Bonjour Monsieur,

Nous comprenons votre inquiétude, d’autant que vous disposez de peu d’informations. Au vu des éléments dont vous disposez nous pouvons déjà considérer que faisant l’objet d’une procédure simplifiée, votre situation n’est pas considérée comme grave. Cependant comme vous le savez la détention et l’usage du cannabis sont interdits et tombent sous le coup de la loi. Il semble qu’ici, le procureur, saisi par la gendarmerie, ait demandé à un psychologue de vous voir pour disposer de plus d’éléments. Celui -ci aura notamment pour mission de chercher à comprendre la place qu'occupe le cannabis dans votre vie. Ce rendez-vous est bien sûr important, et peut être suivi d’autres rendez-vous, avec le psychologue notamment. Suite à ces entretiens vous serez probablement vu par le procureur qui décidera ou non de poursuites.

En résumé ce rendez-vous sera probablement suivi d’au moins un autre avec le procureur. Il est probable que vous recevrez au moins une convocation par courrier.

La quantité très faible que vous déteniez, la bonne volonté que vous montrerez aux entretiens et le fait que vous soyez uniquement un usager devraient vous valoir une relative clémence.

Pour plus de détails sur ce que vous risquez nous vous avons mis en lien les articles concernant votre situation. Attention les risques ou peines encourues sont toujours notées comme « maximales », il faut donc les relativiser.

http://www.drogues-info-service.fr/?Quelles-sanctions-pour-les-usagers

Nous vous souhaitons bon courage

Cordialement